

Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du CIC s'est tenue le 22 mai 2014. Les actionnaires présents ou représentés totalisaient 34 654 479 actions sur les 37 791 298 actions ayant le droit de vote (soit 91,7 %).

Les résultats des votes des résolutions sont les suivants :

- 1^{ère} résolution : **Changement de méthode comptable intervenu au 1er janvier 2013**
Approuvée par 34 654 448 voix POUR
31 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 2^{ème} résolution : **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013**
Approuvée par 34 654 479 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 3^{ème} résolution : **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013**
Approuvée par 34 654 479 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 4^{ème} résolution : **Affectation du résultat**
Approuvée par 34 654 210 voix POUR
269 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 5^{ème} résolution : **Conventions mentionnées à l'article L 225-38 du Code de commerce**
Approuvée par 34 654 440 voix POUR
39 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 6^{ème} résolution : **Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations, prévu par l'article L.511-73 du Code monétaire et financier**
Approuvée par 34 654 195 voix POUR
284 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 7^{ème} résolution : **Ratification de la nomination d'un administrateur**
Approuvée par 34 653 026 voix POUR
1 453 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 8^{ème} résolution : **Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acheter des actions de la société**
Approuvée par 34 654 334 voix POUR
145 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 9^{ème} résolution : **Pouvoirs**
Approuvée par 34 654 479 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Il est rappelé qu'en application de la 4^{ème} résolution, le dividende a été fixé à 7,00 € par action ; qu'il sera mis en paiement le 30 mai.